



REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNATS ET TROPHÉES COURSES SUR PISTE

Trophée de France 80/125cc
 Side-cars 500cc

Short Track Quad
 Kids

Numéro de la manifestation :

Date : **SAMEDI 02 JUILLET 2011**

Lieu de la manifestation : **PISTE JACQUES ROSSIGNOL – 33570 TAYAC**

ORGANISATEUR

Nom (club) : **SL COURSE MOTO CLUB**

Adresse : **MAIRIE – 33570 TAYAC**

No tel. : **06.99.56.53.11 / 06.16.25.31.69**

No fax : **05.57.74.22.59**

ACCES

Autoroute : **A89 – BORDEAUX - CLERMONT FERRAND**Sortie : **10 ou 11**

Route nationale : **RD 1089**

Ville la plus proche : **ST EMILION**.....à **20** km du circuit

Direction : **NORD-EST** (Nord, Sud, Est, Ouest)

Voir plan annexé.

PARCOURS

Nom : **PISTE JACQUES ROSSIGNOL**

Longueur de la piste **400 METRES**

Largeur minimale : **14 METRES**

Un plan du circuit est joint à ce règlement.

Secrétariat de la manifestation

Adresse : **PISTE JACQUES ROSSIGNOL – 33570 TAYAC**

.....
No tel. : **TBA**

No fax : **TBA**

Ouvert du : **02/07/2011** au : **02/07/2011** de : **07.30** (h.) à : **18.00** (h.)

OFFICIELS

- Délégué : Michel CHATELAIS Licence n°
- Arbitre : Thierry BOUIN Licence n°
- Directeur de Course : Jean-Noël BARES Licence n°
- Directeur de Course Adjoint : Régis DAVANZO Licence n°
- Juge de départ : Philippe LAMARQUE Licence n°
- Commissaire technique : Patrice CHAVERON Licence n°
- Secrétaire de la manifestation : Geneviève SAMBARREY Licence n° TBA
- Responsable du Pré Parc : M.BOURSIAK / M.AUDUREAU Licence n°

SERVICE MEDICAL

Nom du Médecin : **Dr MONTASSER – Dr DEMELIN**.....

Nombre de secouristes : **Mini 10 secouristes - ADPC**.....

Nombre d'Ambulances : **2 Ambulances type B - ADPC**.....

La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la FFM, aux prescriptions de la CCP, au Règlement des Championnats de France des Courses sur Pistes.

CONTROLES

Licences : **de 09h30 à 12h30**

Les pilotes ayant été accidentés lors d'une précédente épreuve devront obligatoirement fournir un certificat médical de reprise.

Technique : **de 09h30 à 12h30**

Le non respect des horaires ci-dessus ou la non présentation du livret technique entraînera une pénalité de 30 € (chèque à l'ordre de la FFM).

MACHINES ET EQUIPEMENTS

Les pilotes dont les machines ou les équipements de protection ne seraient pas conforme au règlement technique en vigueur pour l'année en cours se verront refuser le départ sur décision du jury de l'épreuve.

Les machines devront être dotées de plaques à numéros parfaitement lisibles apposées sur l'avant et les côtés.

DEROULEMENT

La présentation des pilotes aura lieu à **19h45 le samedi 02 Juillet 2011**

Les essais officiels débuteront à **14h00**

ASSURANCES

Le Moto Club **SL COURSE MOTO CLUB**. a contracté une assurance responsabilité illimitée contres les accidents de toute nature, corporels et matériels pouvant être causés à des tiers pendant la manifestation sur l'ensemble du site auprès de la Compagnie AMV ASSURANCES

RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être remise au Directeur de Course par écrit dans les 30 minutes qui suivront l'heure d'affichage des résultats de la manche concernée et être accompagnée de la somme de 75 €, qui sera restituée au réclamant si le bien-fondé est reconnu. Elle doit être assortie, lorsqu'elle suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75 € pour les moteurs à deux temps et de 150 €, pour les moteurs à quatre temps. Dans le cas contraire, la somme sera versée au pilote, 75 ou 150 € suivant le type. Aucune réclamation ne peut être déposée contre une décision de l'Arbitre de l'épreuve.

Robert SAMBARREY
Président de SL COURSE MOTO CLUB